

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 1676

AMENDEMENT

présenté par

M. Bazin, M. Juvin, M. Hetzel, M. Di Filippo, Mme Gruet, M. Breton, M. Gosselin et M. Ray

ARTICLE 10

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« , à n'importe quelle étape de la procédure ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est important de le préciser dans le texte.